

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

**Arrêté du 11 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 19 janvier 2009
relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau**

NOR : DEVL1032420A

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 19 janvier 2009 modifié relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau ;

Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date du 10 janvier 2011,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Au tableau figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 janvier 2009 susvisé, il est inséré entre la troisième et la quatrième ligne une ligne rédigée comme suit :

ESPÈCES	DATES DE FERMETURE
Limicoles : Barge à queue noire. Barge rousse. Bécasseau maubèche. Bécassine des marais. Bécassine sourde. Chevalier aboyeur. Chevalier arlequin. Chevalier combattant. Chevalier gambette. Courlis cendré. Courlis corlieu. Huitrier pie. Pluvier doré. Pluvier argenté. Vanneau huppé.	31 janvier

Art. 2. – La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 janvier 2011.

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice de l'eau
et de la biodiversité,*

O. GAUTHIER